Image not found or type unknown

Extension en zone agricole

Par **Yrma Landroz**, le **30/09/2016** à **18:58**

Bonjour,
Nous souhaitons réaliser une extension de notre maison, sachant qu'elle est construite en limite de zone constructible.
Zone constructible 685m2, emprise au sol maximum 15%
Surface plancher 100,80 m2
Zone agricole 5895m2, pas d'emprise au sol maximum, pas de COS

Mes questions sont les suivantes sachant que l'extension se situerait inévitablement en zone agricole aux vues de l'implantation de la maison et de son accès:
- L'extension est elle possible?
- Si oui, qu'elle règles s'applique entre zone constructible et agricole. sachant que le PLU précise que l'extension "ne doit pas entraîner une augmentation de la surface plancher de 10% à la surface de plancher existante?"

Par **Antoine Pierre**, le **12/12/2016** à **12:25**

Bonjour Yrma Landroz!
L'extension de la maison doit respecter les règles applicables à la zone sur laquelle elle se situe.
Etant donné que l'extension se trouvera en zone agricole, elle doit respecter les règles propres à cette zone. Ce qui veut dire qu'en principe, une maison à usage d'habitation ne sera pas autorisée.
Néanmoins, il existe des exceptions. Vous pouvez me contacter en MP pour plus d'informations.
Sincères salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés